

République Française**Ville de Draguignan****N° 2022-100**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DRACÉNOIS EXERCICE 2022 :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 28 juin 2022**

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANÇIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget de l'exercice 2022 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois (budget primitif) par délibération du Conseil Municipal n° 2021-191 en date du 15 décembre 2021, il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la décision modificative n° 1 qui prévoit l'ajustement des crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est également rappelé que le vote du compte administratif 2021 puis celui d'affectation du résultat de l'exercice 2021 intervenu au cours de la présente séance, imposent de reprendre ce même résultat dans ladite décision modificative.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et recettes d'Exploitation : 839 058,75 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 1 947 634,54 €

- Section d'Exploitation :

Les recettes, d'un montant de 839 058,75 €, sont issues de l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Les dépenses, quant à elles, proviennent :

- de compléments de crédits aux chapitres 011 et 012 pour faire face à la situation économique actuelle (100 000 €),
- du virement à la section d'investissement (739 058,75 €).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 839 058,75 €.

- Section d'Investissement :

Les recettes proviennent :

- de l'excédent d'investissement 2021 reporté (555 575,79 €) ;
- du virement de la section d'exploitation (739 058,75 €) ;
- des reports de recettes de l'exercice 2021 (653 000 €).

soit un total de recettes de 1 947 634,54 €.

Les dépenses correspondent :

- aux reports de l'exercice 2021 (944 531,04 €) ;
- à un ajustement du compte 2135 de travaux sur les parkings (1 003 103,50 €).

soit un total de dépenses de 1 947 634,54 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 947 634,54 €.

Pour information, le Conseil d'Exploitation de ladite régie, réuni le 20 juin 2022, a émis un avis favorable sur la décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 33 voix POUR,

Par 6 ABSTENTIONS (*Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, René DIES, Jean-Daniel SANTONI, Mathieu WERTH*)

À L'UNANIMITÉ

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 1 de la régie Municipale des Parkings Dracénois de l'exercice 2022, jointe en annexe.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 39
 Nombre de membres présents : 0 39
 Nombre de suffrages exprimés : 0 39

VOTES :

Pour : 0 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

22 juin 2022

Présenté par (1), Monsieur François GIBAUD, adjoint au Maire

A le

(1), 28 juin 2022

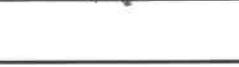
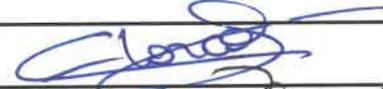
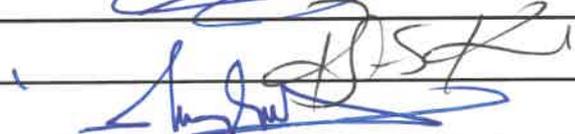
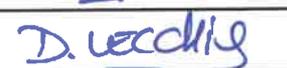
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le 28 juin 2022 à Draguignan

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - Richard STRAMBIO	
02 - Christine PRÉMOSELLI	
03 - Grégory LOEW	
04 - Sophie DUFOUR	
05 - François GIBAUD	
06 - Christine NICCOLETTI	
07 - Jean-Yves FORT	
08 - Brigitte DUBOIS	
09 - Hugues BONNET	
10 - Sylvie FRANCIN	
11 - Alain HAINAUT	
12 - Danielle ADOUX-COPIN	
13 - Stéphan CÉRET	
14 - Lisa CHAUVIN	
15 - Bernard BONNABEL	
16 - Alain VIGIER	
17 - Michel PONTE	
18 - Bruno SCRIVO	
19 - Anne-Marie COLOMBANI	
20 - Christian MAMECIER	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

21 - Richard DEVILETTE	
22 - Sylviane NERVI-SITA	
23 - Martine ZERBONE	
24 - Françoise MAURICE	
25 - Jean Pierre SOUZA	
26 - Évelyne LORCET	
27 - Richard TYLINSKI	
28 - Olivier GORDE	
29 - Magali TROIN DAL VECCHIO	
30 - Marie-Christine GUIOL	
31 - Laureline AUBOURG-BASTIANI	
32 - Jean-Daniel SANTONI	
33 - René DIES	
34 - Christine VILLELONGUE	
35 - Jean-Bernard MIGLIOLI	
36 - Camille DIQUELOU	
37 - Philippe SCHRECK	
38 - Mathieu WERTH	
39 - Franck GRIGOLO	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .